

VERESEN

États financiers consolidés non audités de

VERESEN INC.

Trimestres clos les 31 mars 2017 et 2016

Veresen Inc.**État consolidé de la situation financière**

(en millions de dollars canadiens; en millions d'actions; non audité)	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et placements à court terme	163	108
Distributions à recevoir	65	50
Créances d'exploitation et autres créances	29	27
Actifs détenus en vue de la vente (note 3)	779	780
	1 036	965
Participations dans des entreprises sous contrôle conjoint (note 4)	1 535	1 431
Participations détenues au coût (note 7)	1 804	1 818
Gazoducs, installations et autres immobilisations corporelles	315	307
Immobilisations incorporelles	45	46
Montant à recevoir des entreprises sous contrôle conjoint	3	3
Autres actifs	2	2
	4 740	4 572
Passif		
Passifs courants		
Dettes d'exploitation et autres montants à payer	57	73
Produits différés	4	3
Dividendes à verser	26	26
Partie courante des emprunts à long terme de premier rang (note 5)	4	304
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente (note 3)	173	177
	264	583
Emprunts à long terme de premier rang (note 5)	1 425	903
Passifs d'impôt différé	223	209
Autres passifs non courants	47	45
	1 959	1 740
Capitaux propres		
Capital-actions (note 6)		
Actions privilégiées	536	536
Actions ordinaires (respectivement 314 et 314 en circulation au 31 mars 2017 et au 31 décembre 2016)	3 482	3 482
Surplus d'apport	28	28
Cumul des autres éléments du résultat global	262	281
Déficit cumulé	(1 527)	(1 495)
	2 781	2 832
	4 740	4 572

Engagements et éventualités (note 10)

Entités à détenteurs de droits variables (note 11)

Se reporter aux notes annexes.

Veresen Inc.

État consolidé du résultat net

Trimestres clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action ordinaire [note 6]; non audité)

	2017	2016
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence (note 4)	59	50
Produits de dividendes	30	31
Produits d'exploitation	12	12
Charges d'exploitation et de maintenance	(5)	(5)
Frais généraux et frais d'administration	(9)	(10)
Frais de développement de projets	(16)	(40)
Dotation à l'amortissement	(5)	(4)
Charge d'intérêts et autres charges financières	(12)	(9)
Résultat net avant impôt	54	25
Impôt exigible	(3)	(2)
Impôt différé	(10)	(7)
Résultat net lié aux activités poursuivies	41	16
Activités abandonnées (note 3)		
Résultat net lié aux activités abandonnées avant impôt	16	(3)
Impôt sur le résultat lié aux activités abandonnées	(4)	-
Résultat lié aux activités abandonnées	12	(3)
Résultat net	53	13
Dividendes sur les actions privilégiées	(6)	(6)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	47	7
Activités poursuivies	0,11	0,03
Activités abandonnées	0,04	(0,01)
Résultat net par action ordinaire	0,15	0,02

Se reporter aux notes annexes.

État consolidé du résultat global

Trimestres clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens; non audité)

	2017	2016
Résultat net	53	13
Autres éléments du résultat global		
Perte de change latente sur la conversion	(19)	(164)
Autres éléments du résultat global	(19)	(164)
Résultat global	34	(151)
Dividendes sur les actions privilégiées	(6)	(6)
Résultat global attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	28	(157)

Se reporter aux notes annexes.

Veresen Inc.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens; non audité)	Trimestres clos les 31 mars	
	2017	2016
Activités d'exploitation		
Résultat net	53	13
Résultat net lié aux activités abandonnées	(12)	3
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence (notes 4 et 8)	(59)	(50)
Distributions provenant des entreprises sous contrôle conjoint	68	65
Dotation à l'amortissement	5	4
Change et autres éléments hors trésorerie	2	-
Impôt différé	10	7
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 9)	(11)	(8)
Entrées de trésorerie liées aux activités poursuivies	56	34
Entrées de trésorerie liées aux activités abandonnées	15	14
	71	48
Activités d'investissement		
Participations dans des entreprises sous contrôle conjoint	(138)	(136)
Remboursement de capital reçu des entreprises sous contrôle conjoint	5	-
Gazoducs, installations et autres immobilisations corporelles	(19)	(6)
Sorties de trésorerie liées aux activités poursuivies	(152)	(142)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités abandonnées	1	(1)
	(151)	(143)
Activités de financement		
Emprunts à long terme remboursés (note 5)	(300)	-
Variation nette des facilités de crédit (note 5)	521	132
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(79)	(30)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(6)	(6)
Entrées de trésorerie liées aux activités poursuivies	136	96
Sorties de trésorerie liées aux activités abandonnées	(2)	(2)
	134	94
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements à court terme	54	(1)
Incidence des fluctuations des cours du change sur la trésorerie et les placements à court terme	(1)	(3)
Trésorerie et placements à court terme à l'ouverture de la période – activités poursuivies	108	41
Trésorerie et placements à court terme à l'ouverture de la période – activités abandonnées (note 3)	30	17
Trésorerie et placements à court terme à la clôture de la période	191	54
Trésorerie et placements à court terme – activités abandonnées (note 3)	(28)	(27)
Trésorerie et placements à court terme – activités poursuivies	163	27

Se reporter aux notes annexes.

Veresen Inc.**État consolidé des capitaux propres**

(en millions de dollars canadiens; non audité)	Trimestres clos les 31 mars	
	2017	2016
Actions privilégiées		
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	536	536
Actions ordinaires		
Aux 1 ^{ers} janvier	3 482	3 354
Actions ordinaires émises aux termes du régime de dividendes bonifiés et de réinvestissement des dividendes (« RRD »)	-	45
Solde à la clôture de la période	3 482	3 399
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	28	4
Cumul des autres éléments du résultat global		
Aux 1 ^{ers} janvier	281	359
Autres éléments du résultat global	(19)	(164)
Solde à la clôture de la période	262	195
Déficit cumulé		
Aux 1 ^{ers} janvier	(1 495)	(1 166)
Résultat net	53	13
Dividendes sur les actions privilégiées	(6)	(6)
Dividendes sur les actions ordinaires	(79)	(76)
Solde à la clôture de la période	(1 527)	(1 235)
Capitaux propres	2 781	2 899

Se reporter aux notes annexes.

Notes annexes

Trimestres clos les 31 mars 2017 et 2016

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire; non audité)

1. Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés de Veresen Inc. ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis d'Amérique (les « PCGR des États-Unis »).

Les montants sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

La préparation d'états financiers conformément aux PCGR des États-Unis amène la direction à formuler des estimations et à poser des hypothèses se répercutant sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, des produits et des charges, des instruments financiers et des impôts. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principales estimations formulées au moment de l'établissement des états financiers consolidés se rapportent à la détermination du montant de toute réduction de la valeur comptable des actifs à long terme, à la détermination de la durée d'utilité estimée aux fins de l'amortissement de certains actifs, à l'évaluation des obligations de démantèlement et aux éventualités.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales. La société consolide ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce le contrôle. Lorsque d'autres parties détiennent des participations, celles-ci sont incluses dans la participation ne donnant pas le contrôle. Veresen comptabilise sa quote-part des comptes de ses entreprises sous contrôle conjoint selon la méthode de la mise en équivalence et sa participation dans Ruby Pipeline Holding Company LLC (« Ruby »), selon la méthode du coût.

À l'exception de celles décrites à la note 2, les méthodes comptables employées sont les mêmes que celles décrites dans les états financiers consolidés audités annuels de Veresen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les données présentées à la date de clôture sont tirées des états financiers audités, mais les présents états financiers intermédiaires n'incluent pas toutes les informations exigées selon les PCGR des États-Unis et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités au 31 décembre 2016. Les résultats d'exploitation pour les trimestres clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016 ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats attendus pour l'ensemble de l'exercice.

De l'avis de la direction, les états financiers consolidés intermédiaires comprennent tous les ajustements, qui consistent uniquement en des ajustements récurrents normaux, que la société considère comme nécessaires à la présentation d'une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2017 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour les trimestres clos les 31 mars 2017 et 2016.

2. Nouvelles prises de position comptables

Adoption de nouvelles normes

Les mises à jour des normes comptables (« ASU ») ci-après avaient été publiées par le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») au 31 mars 2017.

En date du 1^{er} janvier 2017, la société a adopté l'ASU 2015-017 *Income Taxes: Balance Sheet Classification of Deferred Taxes*. Cette ASU modifie le classement des passifs et des actifs d'impôt différé. En vertu de cette ASU, l'entité doit classer ses passifs et ses actifs d'impôt différé dans les passifs ou les actifs non courants à l'état de la situation financière. Cette norme a été appliquée de manière rétrospective et n'a pas eu d'incidence significative sur la société.

En date du 1^{er} janvier 2017, la société a adopté l'ASU 2016-07 *Investments – Equity Method and Joint Ventures: Simplifying the Transition to the Equity Method of Accounting*. Cette ASU élimine l'exigence, pour un investisseur, d'ajuster graduellement de manière rétrospective les placements, les résultats d'exploitation et les résultats non distribués, comme si la méthode de mise en équivalence avait été en vigueur durant toutes les périodes antérieures au cours desquelles le placement était détenu, advenant qu'un placement satisfasse aux conditions d'application de la méthode de la mise en équivalence par suite d'un accroissement du niveau de participation ou d'influence. Cette norme a été appliquée de manière prospective et ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la société.

Modifications futures de méthodes comptables

En mai 2014, le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») a publié l'ASU 2014-09 *Revenue from Contracts with Customers*. Cette ASU fournit des lignes directrices concernant les changements apportés aux critères de constatation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. En avril 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-10 *Revenue from Contracts with Customers: Identifying Performance Obligations and Licensing*, qui donne des lignes directrices sur l'identification des obligations de prestation et des concessions de licences. En mai 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-12 *Revenue from Contracts with Customers: Narrow-Scope Improvements and Practical Expedients*, qui fournit des lignes directrices sur certains éléments touchant la recouvrabilité, la présentation des taxes de vente, les contreparties autres qu'en trésorerie, et les contrats achevés et les modifications de contrats au moment de la transition. En août 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-14 *Revenue from Contracts with Customers - Deferral of the effective date*. Cette ASU a pour effet de reporter de un an la date d'entrée en vigueur de l'ASU 2014-09 pour toutes les entités. En décembre 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-20 *Technical Corrections and Improvements to Revenues from Contracts with Customers under Topic 606*, qui apporte des modifications visant à clarifier et à corriger une application involontaire des lignes directrices. Toutes les lignes directrices entrent en vigueur pour les exercices et les périodes intermédiaires ouverts après le 15 décembre 2017 et seront appliquées de manière rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme.

En janvier 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-01 *Financial Instruments - Overall: Recognition and Measurement of Financial Assets and Liabilities*. Cette ASU traite de certains aspects des lignes directrices concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers et les informations à fournir à leur égard, particulièrement les lignes directrices visant l'évaluation de la juste valeur des placements en titres de capitaux propres. Elle entre en vigueur pour les exercices et les périodes intermédiaires ouverts après le 15 décembre 2017 et sera appliquée au moyen d'un ajustement au titre de l'effet cumulatif à l'état de la situation financière à la date d'ouverture de l'exercice d'adoption, les modifications portant sur les titres de capitaux propres dont la juste valeur ne peut être déterminée facilement étant mises en application de manière prospective. La société ne s'attend pas à ce que cette norme ait d'incidence significative.

En février 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-02 *Leases*. Cette ASU traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des actifs et des passifs liés aux contrats de location simple dans les états financiers et des informations à fournir à leur égard. Elle entre en vigueur pour les exercices et les périodes intermédiaires ouverts après le 15 décembre 2018. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme.

En juin 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-13 *Financial Instruments – Credit Losses: Measurement of Credit Losses on Financial Instruments*. Cette ASU remplace le modèle des pertes subies dans les lignes directrices actuelles par une méthode qui tient compte des pertes de crédit attendues et qui exige qu'un plus grand nombre d'informations raisonnables et justifiables soient prises en considération pour estimer les pertes de crédit. Ces lignes directrices s'appliquent aux exercices et aux périodes intermédiaires ouverts après le 15 décembre 2019. Les entités appliqueront ces lignes directrices avec ajustement cumulatif du solde d'ouverture des résultats non distribués au début de la première période au cours de laquelle les lignes directrices entrent en vigueur (selon une approche rétrospective modifiée). La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme.

En août 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-15 *Statement of Cash Flows: Classification of Certain Cash Receipts and Cash Payments*. Cette ASU vise à réduire la diversité des pratiques de classement de certaines transactions au tableau des flux de trésorerie. Ces lignes directrices s'appliquent aux exercices et aux périodes intermédiaires ouverts après le 15 décembre 2017. Les entités appliqueront ces lignes directrices de manière rétrospective pour toutes les périodes présentées mais, si l'application rétrospective est impraticable, elles peuvent les appliquer de manière prospective aussitôt que possible. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme.

En novembre 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-18 *Statement of Cash Flows: Restricted Cash*. Cette ASU vise à réduire la diversité qui existe en ce qui a trait au classement et à la présentation des variations des liquidités soumises à restrictions dans le tableau des flux de trésorerie aux termes du Topic 230. Cette norme s'applique aux exercices et aux périodes intermédiaires ouverts après le 15 décembre 2017. Les entités l'appliqueront de manière rétrospective à toutes les périodes présentées. La société ne s'attend pas à ce que cette norme ait d'incidence significative.

En janvier 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-01 *Business Combinations: Clarifying the Definition of a Business*. Cette ASU vise à clarifier la définition d'une entreprise de manière à aider les entités à déterminer si les transactions doivent être comptabilisées comme des acquisitions (ou des cessions) d'actifs ou d'entreprises. Cette norme s'applique aux exercices et aux périodes intermédiaires ouverts après le 15 décembre 2017. Les entités l'appliqueront de manière prospective à la date d'entrée en vigueur ou après celle-ci. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme.

En janvier 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-04 *Intangibles - Goodwill and Other: Simplifying the Test for Goodwill Impairment*. Cette ASU vise à simplifier l'évaluation ultérieure du goodwill par la comparaison de la juste valeur d'une unité d'exploitation avec sa valeur comptable. Cette norme s'applique aux exercices et aux périodes intermédiaires ouverts après le 15 décembre 2019. Les entités l'appliqueront de manière prospective. La société ne s'attend pas à ce que cette norme ait d'incidence significative.

3. Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions

Actifs détenus en vue de la vente

Le 21 février 2017, la société a annoncé qu'elle avait conclu, avec trois tiers, une entente visant la vente de ses installations énergétiques pour 1,18 G\$, y compris le financement des projets. En conséquence, les actifs et les passifs liés aux installations ont été classés comme étant détenus en vue de la vente à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, et les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie ont été présentés à titre d'activités abandonnées à l'état consolidé du résultat net et dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, respectivement, accompagnés des chiffres comparatifs. Les actifs et les passifs détenus en vue de la vente ont été réévalués afin de tenir compte de notre évaluation de la juste valeur à la suite de la vente, ce qui a donné lieu à la comptabilisation à titre d'activités abandonnées, au quatrième trimestre de 2016, d'une charge d'amortissement supplémentaire de 26 M\$ à l'égard des actifs liés aux réseaux énergétiques de quartier de la société. Au premier trimestre de 2017, des charges d'amortissement supplémentaires de 3 M\$ ont été comptabilisées par suite d'ajustements des prix d'achat provisoires.

Le 1^{er} août 2016, la société a conclu la vente à un tiers non lié de sa centrale hydroélectrique au fil de l'eau Glen Park de 33 mégawatts pour un produit de 81 M\$, qui avoisine la valeur comptable des actifs vendus. En conséquence, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie ont été présentés à titre d'activités abandonnées à l'état consolidé du résultat net et dans le tableau consolidé des flux de trésorerie du trimestre clos le 31 mars 2016.

Le tableau ci-après présente le détail des actifs et des passifs détenus en vue de la vente :

	Au 31 mars 2017	Au 31 décembre 2016
Actifs		
Trésorerie	28	30
Trésorerie soumise à restrictions	3	3
Distributions à recevoir	2	2
Créances d'exploitation et autres créances	18	20
Immobilisations corporelles	584	583
Immobilisations incorporelles	102	102
Participations dans des entreprises sous contrôle conjoint	38	36
Autres actifs	4	4
Actifs détenus en vue de la vente	779	780
Passifs		
Dettes d'exploitation	7	11
Partie courante des emprunts à long terme de premier rang	9	9
Emprunts à long terme de premier rang	149	151
Passifs d'impôt différé	3	2
Autres passifs	5	4
Passifs détenus en vue de la vente	173	177

Le tableau ci-après présente le détail du résultat lié aux activités abandonnées :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2017	2016
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	9	(3)
Produits d'exploitation	26	25
Charges d'exploitation et de maintenance	(10)	(10)
Frais généraux et frais d'administration	(3)	(3)
Dotations à l'amortissement	(3)	(9)
Charge d'intérêts et autres charges financières	(3)	(3)
Résultat net lié aux activités abandonnées, avant impôt	16	(3)
Impôt sur le résultat lié aux activités abandonnées	(4)	-
Résultat lié aux activités abandonnées	12	(3)

4. Participations dans des entreprises sous contrôle conjoint

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière résumée (100 %) des entreprises sous contrôle conjoint de la société :

	Au 31 mars 2017									Trimestre clos le 31 mars 2017		
	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants ¹⁾	Passifs non courants ¹⁾	Emprunts de premier rang	Produits	Charges	Résultat net avant impôt	Participation (%)	Participation mise en équivalence	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	
100 %												
Alliance Canada ^{2), 7)}	226	1 217	51	56	893	174	111	63	50	229	29	
Alliance U.S. ^{3), 6)}	96	1 114	53	15	574	117	64	53	50	233	27	
Aux Sable Canada	51	110	48	18	4	118	115	3	50	46	1	
ASLP ^{4), 6)}	54	554	73	111	7	31	40	(9)	43	145	(3)	
ASM ⁶⁾	27	298	18	-	-	80	71	9	43	129	4	
ACM	8	-	8	-	-	29	24	5	43	-	2	
Veresen Midstream ⁵⁾	335	3 474	315	26	1 787	64	65	(1)	47	753	(1)	
Participations conservées dans des entreprises sous contrôle conjoint										1 535	59	
York Energy Centre ⁶⁾ (note 12)	17	246	12	44	234	17	12	5	50	26	5	
Grand Valley	8	164	1	4	152	9	11	(2)	75	12	4	
Actifs détenus en vue de la vente – participations dans des entreprises sous contrôle conjoint (note 3)										38	9	

	Au 31 décembre 2016									Trimestre clos le 31 mars 2016		
	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants ¹⁾	Passifs non courants ¹⁾	Emprunts de premier rang	Produits	Charges	Résultat net avant impôt	Participation (%)	Participation mise en équivalence	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	
100 %												
Alliance Canada ^{2), 7)}	193	1 237	58	50	898	135	80	55	50	231	26	
Alliance U.S. ^{3), 6)}	75	1 140	59	19	564	111	61	50	50	240	25	
Aux Sable Canada	58	117	57	24	5	93	93	-	50	44	-	
ASLP ^{4), 6)}	56	556	62	105	8	34	39	(5)	43	155	(1)	
ASM ⁶⁾	32	303	25	1	-	54	53	1	43	131	-	
ACM	20	-	26	-	-	21	25	(4)	43	(2)	(1)	
Veresen Midstream ⁵⁾	145	3 207	287	19	1 629	62	54	8	47	632	4	
Autres ⁶⁾	-	-	-	-	-	4	8	(4)	50	-	(3)	
Participations conservées dans des entreprises sous contrôle conjoint										1 431	50	
York Energy Centre ⁶⁾ (note 12)	15	251	15	44	236	15	19	(4)	50	23	(2)	
Grand Valley	7	165	2	5	154	8	9	(1)	75	13	(1)	
Actifs détenus en vue de la vente – participations dans des entreprises sous contrôle conjoint (note 3)										36	(3)	

Au moment de l'acquisition de participations mises en équivalence, la société établit une répartition du prix d'achat entre les actifs et les passifs de l'entité détenue sous-jacente et ajuste le résultat net évalué par équivalence pour tenir compte de l'amortissement des ajustements du prix d'achat attribué aux actifs amortissables.

- 1) Les passifs courants et les passifs non courants n'incluent pas les emprunts de premier rang.
- 2) Au 31 mars 2017, la valeur comptable d'Alliance Canada a augmenté de 42 M\$ (44 M\$ au 31 décembre 2016) par rapport à la quote-part sous-jacente de l'actif net, en raison surtout de l'écart du prix d'achat dans le cadre des acquisitions de 1997, de 2002 et de 2003, qui s'est traduit par une participation de 50 %.
- 3) Au 31 mars 2017, la valeur comptable d'Alliance U.S. a diminué de 12 M\$ US (13 M\$ US au 31 décembre 2016) par rapport à la quote-part sous-jacente de l'actif net, en raison surtout de l'écart du prix d'achat dans le cadre des acquisitions de 1997, de 2002 et de 2003, qui s'est traduit par une participation de 50 %.
- 4) Au 31 mars 2017, la valeur comptable d'ASLP a diminué de 25 M\$ US (26 M\$ US au 31 décembre 2016) par rapport à la quote-part sous-jacente de l'actif net, en raison surtout de l'écart du prix d'achat dans le cadre des acquisitions de 1997, de 2002 et de 2003, qui s'est traduit par une participation de 42,7 %.
- 5) Au 31 mars 2017, la valeur comptable de Veresen Midstream a diminué de 33 M\$ (35 M\$ au 31 décembre 2016) par rapport à la quote-part sous-jacente de l'actif net, en raison surtout du profit non comptabilisé à la vente de la partie non monétaire de la transaction Veresen Midstream qui, à la date d'acquisition du 31 mars 2015, s'est traduit par une participation de 50 %. Au 31 mars 2017, la participation de Veresen a été ramenée à 47,0 %.

- 6) Les actifs et passifs liés à ces participations ont été convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges ont été convertis en dollars canadiens aux cours du change moyens de la période.
- 7) Compte tenu de NRGreen, qui n'est pas vendue dans le cadre de la vente du secteur de production d'énergie et qui, par conséquent, a été reclassée rétrospectivement dans Alliance Canada.
- 8) Au 31 mars 2017, la valeur comptable de York Energy Centre a augmenté de 38 M\$ (38 M\$ au 31 décembre 2016) par rapport à la quote-part sous-jacente de l'actif net, en raison surtout de l'écart du prix d'achat dans le cadre de l'acquisition de 2010, ce qui s'est traduit par une participation de 50 %. Les charges comprennent les profits ou les pertes latents sur la couverture de taux d'intérêt (note 7).

5. Dette à long terme

Le 10 mars 2017, la société a remboursé ses billets à moyen terme à 3,95 % de 300 M\$ qui devaient arriver à échéance le 14 mars 2017.

Facilités de crédit renouvelables

Le 31 octobre 2016, la facilité de crédit renouvelable de 750 M\$ a été prorogée de un an de façon à en reporter la date d'échéance au 31 mai 2020. Les montants prélevés portent intérêt à divers taux variables publiés, plus une marge. Au 31 mars 2017, un montant de 606 M\$ avait été prélevé sur la facilité (85 M\$ au 31 décembre 2016).

Convention de crédit renouvelable conclue avec un consortium de prêteurs

Le 31 octobre 2016, la convention de crédit renouvelable conclue avec un consortium de prêteurs de 45 M\$ a été prorogée de un an de manière à en reporter la date d'échéance au 31 mai 2020. Les montants prélevés portent intérêt à divers taux variables publiés, plus une marge. Au 31 mars 2017, des lettres de crédit de 13 M\$ étaient émises et en cours.

6. Capital-actions

Actions ordinaires

Le 31 mars 2017, 23 926 actions ont été émises en guise de règlement d'une partie de l'obligation liée au régime incitatif à long terme dont les droits ont été acquis à la fin de 2016. Pour le trimestre clos le 31 mars 2017, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ayant servi au calcul du résultat net de base et du résultat net après dilution par action ordinaire s'est établi à 313 628 855 (301 513 067 en 2016).

Régime de dividendes bonifiés et de réinvestissement des dividendes

Le 3 août 2016, la société a suspendu le régime de dividendes bonifiés et de réinvestissement des dividendes (le « RRD »), avec prise d'effet à la date du dividende d'août 2016. Le RRD permettait aux actionnaires admissibles de réinvestir la portion admissible de tout dividende déclaré par la société dans des actions ordinaires supplémentaires à un escompte de 5 % par rapport au cours moyen de l'action sur le marché ou de toucher le dividende au comptant, majoré d'une prime au comptant de 2 %, calculée sur la portion admissible du dividende.

7. Instruments financiers et gestion des risques

Justes valeurs

La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté, dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des instruments financiers compris dans la trésorerie et les placements à court terme, les distributions à recevoir, les créances d'exploitation, le montant à recevoir des entreprises sous contrôle conjoint, les autres actifs, les dettes d'exploitation, les dividendes à payer et les autres passifs non courants avoisine leur valeur comptable en raison de la nature de ces éléments ou de leur échéance rapprochée. La juste valeur des participations détenues au coût repose sur plusieurs facteurs, dont la valeur actualisée des prévisions de flux de trésorerie distribuables qui devraient être tirés des activités sous-jacentes à la participation de Ruby. L'évaluation de ces flux de trésorerie a nécessité la formulation d'hypothèses sur la demande future à l'égard des activités de Ruby, les cours des marchandises et les taux d'intérêt prévus, la conjoncture économique prévue, les moments auxquels les participations en actions privilégiées seront converties en participations en actions ordinaires, ainsi que sur d'autres données d'entrée dont bon nombre ne relèvent pas de données de marché observables. La juste valeur

des emprunts de premier rang est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux d'actualisation estimatif établi d'après les taux des obligations d'État, majoré des pourcentages prévus pour des instruments assortis d'une notation similaire et présentant un profil de risque comparable.

La valeur comptable des participations détenues au coût est comptabilisée selon la méthode du coût. Dans le cadre de ses tests de dépréciation, la société évalue chaque année la juste valeur de ses participations détenues au coût à partir des informations les plus récentes dont elle dispose.

Les PCGR des États-Unis établissent une hiérarchisation de la juste valeur selon que cette valeur est établie en fonction de données du marché obtenues de sources indépendantes de l'entité présentant l'information financière ou en fonction des hypothèses formulées par l'entité à partir de l'information la plus précise disponible dans les circonstances. Les niveaux de cette hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est établie à partir de données reflétant des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : La juste valeur est établie à partir de données observables de marché, autres que les prix cotés visés au niveau 1, liées à l'actif ou au passif concerné, soit directement, soit indirectement.
- Niveau 3 : La juste valeur est établie à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Veresen a classé les emprunts de premier rang dans le niveau 2. Au 31 mars 2017, ces emprunts avaient une valeur comptable de 1 429 M\$ (1 207 M\$ au 31 décembre 2016) et une juste valeur de 1 460 M\$ (1 236 M\$ au 31 décembre 2016). La participation détenue au coût est classée dans le niveau 3. Au 31 mars 2017, la participation détenue au coût avait une valeur comptable de 1 804 M\$ (1 818 M\$ au 31 décembre 2016) et une juste valeur de 1 840 M\$ (1 818 M\$ au 31 décembre 2016). La participation détenue au coût est libellée en dollars américains, et les fluctuations des taux de change entraîneront des variations de la valeur comptable.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur au 31 mars 2017 étaient les suivants :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et placements à court terme		163		163
Trésorerie soumise à restrictions			1 804	1 804

Swaps de devises

Au 31 mars 2017, Veresen Midstream, entreprise sous contrôle conjoint, détenait deux swaps de devises (« swaps »). Ces swaps, aux termes duquel Veresen Midstream touche des taux d'intérêt variables en dollars américains en contrepartie du paiement de taux d'intérêt fixes en dollars canadiens, ont été conclus pour gérer l'exposition aux variations des taux d'intérêt et des cours du change. Le notionnel du premier swap conclu le 31 mars 2015, qui était initialement de 575 M\$ US (100 %), diminue sur la période de quatre ans que dure le contrat et vient à échéance le 31 mars 2019. Le 28 mai 2015, à la suite de l'ajustement du taux de l'emprunt à terme libellé en dollars américains de Veresen Midstream, le swap a été modifié afin de rendre compte d'une baisse de 75 points de base. Le notionnel du deuxième swap conclu le 6 septembre 2016, qui était initialement de 150 M\$ US (100 %), diminue sur la période restante du contrat et vient à échéance le 31 mars 2019.

Au premier trimestre de 2017, une tranche de 48 M\$ (100 %) de l'instrument financier dérivé a été monétisée en modifiant le taux de change s'appliquant au paiement final à verser à l'égard des swaps existants de manière à ce qu'il reflète le taux de marché courant. En conséquence, Veresen Midstream a reçu un montant de trésorerie de 48 M\$ (100 %) et la juste valeur des swaps a été modifiée.

Les variations futures des taux d'intérêt et des cours du change auront une incidence sur la juste valeur des swaps et, ainsi, sur le montant des profits ou des pertes latents inclus dans la quote-part du résultat net des entreprises sous contrôle conjoint comptabilisée pour la période. Le 17 février 2017, Veresen Midstream a ajusté le taux de l'emprunt à terme B libellé en dollars américains, ce qui s'est traduit par une baisse de 75 points de base.

Le tableau qui suit présente un sommaire des swaps en vigueur au 31 mars 2017 :

Entreprises sous contrôle conjoint	Taux variable	Taux fixe	Notionnel ¹⁾	Juste valeur ¹⁾	Durée
Veresen Midstream	USD-AB-LIBOR	5,81 %	360 \$	(3) \$	Du 31 mars 2015 au 31 mars 2019
Veresen Midstream	USD-AB-LIBOR	5,49 %	94 \$	-	Du 6 septembre 2016 au 31 mars 2019

Le tableau qui suit présente un sommaire des swaps en vigueur au 31 décembre 2016 :

Entreprises sous contrôle conjoint	Taux variable	Taux fixe	Notionnel ¹⁾	Juste valeur ¹⁾	Durée
Veresen Midstream	USD-AB-LIBOR	5,81 %	364 \$	23 \$	Du 31 mars 2015 au 31 mars 2019
Veresen Midstream	USD-AB-LIBOR	5,49 %	95 \$	2 \$	Du 6 septembre 2016 au 31 mars 2019

1) La participation de Veresen dans Veresen Midstream varie selon les éléments constatés à l'état consolidé de la situation financière et l'état consolidé du résultat net. Aux fins de la constatation des éléments à l'état consolidé de la situation financière, la participation de Veresen repose sur ses placements après dilution à la date de clôture. Au 31 mars 2017, cette participation s'établissait à 47,0 %. Aux fins de la constatation des éléments à l'état consolidé du résultat net, la participation de Veresen repose sur la moyenne pondérée des placements après dilution de Veresen durant la période visée par les états financiers. Pour les périodes closes le 31 mars 2017 et le 31 décembre 2016, cette participation s'établissait respectivement à 47,2 % et à 47,4 %.

La juste valeur avoisine le montant que Veresen Midstream aurait payé ou reçu pour dénouer le contrat, et elle est prise en compte dans la participation de la société dans Veresen Midstream.

Couvertures de taux d'intérêt

Veresen et ses entreprises sous contrôle conjoint concluent périodiquement des contrats de couverture de taux d'intérêt en vue de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt. Au 31 mars 2017, York Energy Centre et Grand Valley, entreprises qui sont toutes sous contrôle conjoint et incluses dans les activités abandonnées de la société, avaient des couvertures de taux d'intérêt en place. Les variations futures des taux d'intérêt se répercuteront sur la juste valeur des couvertures et, ainsi, sur le montant des profits ou des pertes latents porté au résultat net lié aux activités abandonnées.

Le tableau qui suit présente un sommaire des couvertures de taux d'intérêt en vigueur au 31 mars 2017 :

Entreprises sous contrôle conjoint	Taux variable	Taux fixe	Notionnel ¹⁾	Juste valeur ¹⁾	Durée
York Energy Centre	CAD-AB-CDOR	4,36 %	117 \$	(22) \$	Du 30 avril 2012 au 30 juin 2032
Grand Valley 1	CAD-AB-CDOR	1,52 %	36 \$	1 \$	Du 28 juillet 2016 au 30 septembre 2031
Grand Valley 2	CAD-AB-CDOR	2,31 %	82 \$	(2) \$	Du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2033

Le tableau qui suit présente un sommaire des couvertures de taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2016 :

Entreprises sous contrôle conjoint	Taux variable	Taux fixe	Notionnel ¹⁾	Juste valeur ¹⁾	Durée
York Energy Centre	CAD-AB-CDOR	4,36 %	118 \$	(22) \$	Du 30 avril 2012 au 30 juin 2032
Grand Valley 1	CAD-AB-CDOR	1,52 %	37 \$	(1) \$	Du 28 juillet 2016 au 30 septembre 2031
Grand Valley 2	CAD-AB-CDOR	2,31 %	83 \$	(1) \$	Du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2033

1) La participation de Veresen dans York Energy Centre, Grand Valley 1 et Grand Valley 2, qui sont des entreprises sous contrôle conjoint, s'établit respectivement à 50 %, à 75 % et à 75 %.

La juste valeur se rapproche du montant que York Energy Centre et Grand Valley auraient payé ou reçu pour dénouer le contrat et elle est prise en compte dans les participations de la société dans York Energy Centre et Grand Valley, à titre d'actifs détenus en vue de la vente.

8. Informations sectorielles

Trimestres clos les 31 mars	Gazoducs ¹⁾		Activités intermédiaires		Production d'énergie		Siège social ²⁾		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Quote-part du résultat net de participations mises en équivalence	56	51	3	2	-	-	-	(3)	59	50
Produits de dividendes	30	31	-	-	-	-	-	-	30	31
Produits d'exploitation	12	12	-	-	-	-	-	-	12	12
Charges d'exploitation et de maintenance	(5)	(5)	-	-	-	-	-	-	(5)	(5)
Frais généraux et frais d'administration	(1)	(1)	-	-	-	-	(8)	(9)	(9)	(10)
Frais de développement de projets	-	-	-	-	-	-	(16)	(40)	(16)	(40)
Dotation à l'amortissement	(4)	(3)	-	-	-	-	(1)	(1)	(5)	(4)
Charge d'intérêts et autres charges financières	(1)	(1)	-	-	-	-	(11)	(8)	(12)	(9)
Résultat net avant impôt lié aux activités poursuivies	87	84	3	2	-	-	(36)	(61)	54	25
Charge d'impôt ³⁾	-	-	-	-	-	-	(13)	(9)	(13)	(9)
Résultat net lié aux activités poursuivies	87	84	3	2	-	-	(49)	(70)	41	16
Activités abandonnées										
Résultat net avant impôt lié aux activités abandonnées	-	-	-	-	16	(3)	-	-	16	(3)
Produit d'impôt lié aux activités abandonnées	-	-	-	-	(4)	-	-	-	(4)	-
Résultat net lié aux activités abandonnées	-	-	-	-	12	(3)	-	-	12	(3)
Résultat net	87	84	3	2	12	(3)	(49)	(70)	53	13
Dividendes sur les actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)	(6)	(6)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	87	84	3	2	12	(3)	(55)	(76)	47	7
Total de l'actif ⁴⁾	2 514	2 589	932	899	779	914	515	103	4 740	4 505
Dépenses d'investissement ⁵⁾	-	-	19	5	-	-	-	1	19	6

1) Compte tenu de NRGreen, qui n'a pas été vendue dans le cadre de la vente du secteur de production d'énergie et qui, par conséquent, a été reclassée rétrospectivement dans le secteur Gazoducs.

2) Rend compte des montants non distribués se rapportant aux activités du siège social de Veresen.

3) La société détient des participations dans diverses branches d'activité par l'intermédiaire de divers partenariats, qui sont consolidés en diverses entités juridiques. En conséquence, la charge d'impôt est établie sur une base consolidée, de sorte que la société n'est pas en mesure de présenter l'impôt sur le résultat attribuable à chaque secteur.

4) Compte tenu des éliminations intersectorielles et des répartitions entre les secteurs.

5) Rend uniquement compte des dépenses d'investissement liées aux entreprises entièrement détenues et aux participations majoritaires.

9. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

	Trimestres clos les 31 mars	
	2017	2016
Créances d'exploitation	1	(10)
Autres actifs	(3)	(2)
Dettes d'exploitation	(11)	1
Intérêts à payer	4	-
Charges à payer	(2)	3
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(11)	(8)

10. Engagements et éventualités

Le 31 mars 2017, Ruby Pipeline L.L.C. a établi un emprunt à terme de un an auprès d'un consortium de prêteurs en vue de refinancer le billet à moyen terme de 250 M\$ US (100 %) qui est arrivé à échéance le 1^{er} avril 2017. À compter du 30 juin 2017, Ruby remboursera l'emprunt en trois versements trimestriels égaux d'environ 16 M\$ US (100 %), le solde de 202 M\$ US (100 %) étant exigible le 31 mars 2018. Afin de financer ces versements, Kinder Morgan Inc. et la société feront des apports de fonds sous la forme d'un billet subordonné venant à échéance le 31 mars 2026 et portant intérêt à un taux annuel de 10 %. Du fait de sa participation de 50 %, la société effectuera trois versements trimestriels d'environ 8 M\$ US, un paiement final d'environ 101 M\$ US devant être effectué le 31 mars 2018.

Le 15 avril 2015, Aux Sable s'est vu signifier par l'Environmental Protection Agency des États-Unis (« EPA ») un avis d'infraction présumée et de constatation d'infraction (*Notice and Finding of Violation*) pour des raisons de dépassement des limites actuellement autorisées en matière d'émission de composés organiques volatils à l'installation d'Aux Sable à Channahon, en Illinois. Aux Sable a engagé des pourparlers avec l'EPA en vue de régler cette question. La proposition initiale de l'EPA confirme que le règlement n'aura pas d'incidence significative.

Le 30 mars 2012, une déclaration a été déposée à l'encontre d'Aux Sable Liquid Products, L.P., Aux Sable Canada L.P., Aux Sable Extraction LP et Aux Sable Canada Ltd., entités émettrices mises en équivalence par la société, demandant différentes formes de réparation, notamment le paiement de dommages de 13 M\$ US (42,7 %), dans le cadre de divergences d'interprétation de certaines clauses du contrat de vente de LGN. Le 14 octobre 2016, une déclaration modifiée a été déposée en vue de la contestation de l'application, par Aux Sable, de certains éléments additionnels du contrat de vente de LGN. Les demandes de réparation ont ainsi été augmentées à 150 M\$ US (42,7 %). Aux Sable défendra pleinement sa position dans ce dossier et, pour l'heure, elle n'est pas à même de prévoir l'issue probable de cette affaire. De l'avis de la direction, le montant de la perte estimative comptabilisée dans les états financiers est conforme aux exigences des PCGR des États-Unis. Les montants comptabilisés en lien avec ce dossier pourraient changer au cours des périodes à venir.

11. Entités à détenteurs de droits variables

Par suite de l'adoption de l'ASU 2015-02, certaines entités contrôlées par la société sont maintenant considérées comme des entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV »). La société consolide les EDDV dans lesquelles elle détient des droits variables et dont elle est considérée comme étant le principal bénéficiaire. Les EDDV dans lesquelles la société détient des droits variables, mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire sont comptabilisées comme des participations mises en équivalence.

EDDV consolidées

Aux termes de la nouvelle norme sur la consolidation, un certain nombre des sociétés en commandite en propriété exclusive et sous contrôle demeureront consolidées, mais sont maintenant considérées comme des EDDV. Pour ces sociétés en commandite, la société a le pouvoir d'orienter les activités ayant l'incidence la plus importante sur son rendement économique et, d'autre part, l'obligation d'absorber les pertes ou le droit d'en recevoir les bénéfices. Prises collectivement, au 31 mars 2017, ces EDDV disposaient d'actifs totalisant 169 M\$ (168 M\$ au 31 décembre 2016) et des passifs totalisant 116 M\$ (117 M\$ au 31 décembre 2016), dont 77 M\$ (77 M\$ au 31 décembre 2016) se rapportaient à la dette sans recours. Les actifs de ces EDDV doivent d'abord être utilisés pour le règlement des obligations liées aux EDDV.

EDDV non consolidées

Les EDDV non consolidées de la société consistent en une entité juridique, Veresen Midstream, sur laquelle la société n'a pas le pouvoir d'orienter les activités ayant l'incidence la plus significative sur le rendement économique. La société n'en est pas le principal bénéficiaire et, par conséquent, cette entité est comptabilisée comme une entité mise en équivalence (note 4). L'exposition maximale à une perte découlant de l'engagement de la société dans cette EDDV se limite à la valeur comptable de la participation (note 4). Aucune des autres entreprises sous contrôle conjoint de la société n'est classée en tant qu'EDDV.

12. Événements postérieurs à la date de clôture

Regroupement avec Pembina

Le 1^{er} mai 2017, Pembina Pipeline Corporation (« Pembina ») et la société ont annoncé qu'elles avaient conclu un plan d'arrangement (la « transaction ») aux termes duquel Pembina acquerra la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Veresen en échange i) de 0,4287 action ordinaire de Pembina ou ii) de 18,65 \$ en trésorerie, sous réserve d'un ajustement en fonction d'une contrepartie maximale sous forme d'actions de 99,5 millions d'actions ordinaires de Pembina et d'une contrepartie maximale sous forme de trésorerie d'environ 1,523 G\$. La transaction a été approuvée à l'unanimité par les conseils d'administration des deux sociétés et devrait être conclue au troisième ou au quatrième trimestre de 2017. La transaction est assujettie à l'approbation d'au moins 66 ⅔ % des porteurs d'actions ordinaires de Veresen qui seront présents en personne ou représentés par procuration à une assemblée extraordinaire des actionnaires ordinaires de Veresen convoquée aux fins de l'examen de la transaction, à l'approbation de la Cour du Banc de la Reine, à certaines approbations d'ordre réglementaire au Canada et aux États-Unis et à d'autres conditions habituelles.

Dividendes

Le 19 avril 2017, la société a déclaré des dividendes de 0,0833 \$ par action ordinaire. Ces dividendes seront mis en paiement le 23 mai 2017 aux actionnaires inscrits dans les registres le 28 avril 2017.

Vente des centrales au gaz

Le 17 avril 2017, la société a conclu la vente de ses participations dans East Windsor Cogeneration et York Energy Centre pour un produit de 477 M\$, diminué d'un montant de 242 M\$ au titre du financement des projets et des ajustements du fonds de roulement.

VERESEN INC.
(la « société »)

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2017

Pour le trimestre clos le 31 mars 2017 :

- a) le résultat de la société (le « résultat »), qui s'entend du bénéfice net consolidé attribuable aux porteurs d'actions ordinaires avant les dividendes sur actions privilégiées, l'impôt et la charge d'intérêts, s'est établi à 52 M\$;
- b) les exigences en matière d'intérêts de la société (les « intérêts ») se sont établies à 42 M\$.

Le ratio de couverture par le résultat de la société, qui correspond au résultat divisé par les intérêts, s'est chiffré à 1,24 pour le trimestre clos le 31 mars 2017.

La présente annexe ne fait pas partie intégrante des états financiers et n'a pas fait l'objet d'un examen par l'auditeur.